

## Gilets jaunes : Christophe Dettinger réclame 3 millions d'euros à Leetchi... et perd son emploi à la mairie d'Arpajon



La femme de Christophe Dettinger estime que la cagnotte Leetchi, ouverte en janvier afin de soutenir l'ancien boxeur, n'aurait pas dû être fermée au bout de 48 heures. Une action en justice est en cours. Selon des informations du Figaro, Christophe Dettinger a été suspendu de ses fonctions à la mairie d'Arpajon ce jeudi soir.

Avec Atlantico  
Rédaction

L'ancien boxeur Christophe Dettinger est à nouveau au cœur de l'actualité. Le versement de la cagnotte Leetchi doit être examiné ce vendredi par le tribunal de grande instance d'Evry. Karine Dettinger, son épouse, a fait délivrer mardi une assignation devant le tribunal de Paris afin de réclamer trois millions d'euros de dommages et intérêts à Leetchi.

Selon ce document, révélé par la rédaction de [20 Minutes](#), la cagnotte n'aurait pas dû être clôturée au bout de 48 heures. La *perte de chance* s'élèverait à 3.120.768 euros. Cette somme est basée sur un calcul lié au montant perçu lors des deux premiers jours : 145.152 euros.

Christophe Dettinger était au cœur d'une vive polémique après ses gestes et son attitude en marge de l'acte VIII des Gilets jaunes, le 5 janvier dernier. Il avait boxé des gendarmes. Les images de cet incident ont été massivement relayées sur les réseaux sociaux.

Quelques jours après les faits, une cagnotte ouverte par un des proches de Christophe Dettinger a suscité une vague d'indignation. Face aux critiques et à la polémique, Leetchi avait pris la décision de fermer la cagnotte sans la supprimer.

Cette assignation devrait donc faire l'objet d'un débat mais pourrait prendre plusieurs mois.

Le tribunal devra également examiner le 10 avril prochain la demande de la famille de débloquer et de verser l'argent de la cagnotte : 145.152,46 euros.

Leetchi a également engagé une procédure en référé. L'organisateur de la cagnotte, Nicolas Alves, aurait demandé le virement des fonds sur un compte autre que celui initialement prévu. Ce proche de Christophe Dettinger s'était engagé à ce que l'argent récolté serve uniquement pour les frais de justice. Selon le référé, il n'aurait pas fourni *"les devis d'honoraires d'avocats correspondant à l'objet de la cagnotte"*.

Christophe Dettinger a été condamné à un an de prison ferme le 13 février dernier. L'ancien boxeur bénéficie d'un aménagement de peine. Il dort chaque soir dans le centre de semi-liberté de Corbeil-Essonnes. Selon des informations de [20 Minutes](#), la journée il encadre une équipe d'agents de voirie pour le compte de la mairie d'Arpajon.

La rédaction du [Figaro](#) a indiqué ce jeudi soir que Christophe Dettinger a été **suspendu de ses fonctions à la mairie d'Arpajon**

---

L'ancien boxeur encadrait une équipe d'environ quinze personnes.

Selon une source bien informée au Figaro, *"il a été suspendu par son employeur dans l'attente d'une procédure disciplinaire. On lui a dit de ne pas se présenter au travail demain"*.

L'agent municipal a été suspendu par son employeur, dans l'attente d'une procédure disciplinaire. Cette décision lui a été notifiée par une lettre, remise ce jeudi 21 janvier, en mains propres, d'après des précisions de *RTL*.

Cette suspension intervient alors que l'épouse de l'ancien sportif a fait délivrer mardi une assignation devant le tribunal de Paris réclamant trois millions d'euros de dommages et intérêts à la plateforme Leetchi.